

AFFAIRE N° 20. - EMPRUNT de 16 000 000 de Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE et DE PREVOYANCE DE LA REUNION pour construction d'une voie de dégagement passant par la Ravine du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Comme vous le savez, la CITE SCOLAIRE du BUTOR a ouvert ses portes à la rentrée d'Août 1968.

Cette Cité Scolaire n'est malheureusement desservie actuellement que par une seule route, ce qui entraîne bien des difficultés de circulation auxquelles il convient de remédier de toute urgence.

En accord avec le Service des Ponts et Chaussées, la Commune souhaiterait pouvoir prolonger la rue du Bois de Nèfles, en passant par la Ravine du Butor sur un radier en direction de la Cité Scolaire, afin d'assurer ainsi une deuxième liaison.

J'ai donc demandé au Service des Ponts et Chaussées, de procéder à des études en vue de soumettre à votre approbation un dossier technique des travaux à réaliser. Ce dossier vient de m'être transmis.

Le détail estimatif des dépenses à engager, comprenant les honoraires des Ponts et Chaussées, s'élève à la somme de 15 829 655 Frs CFA, arrondie à 16 000 000 de Frs CFA.

La Commune ne disposant pas actuellement de ressources suffisantes pour lancer cette opération dont la nécessité ne vous échappera certainement pas, je vous demande de m'autoriser à solliciter un emprunt de cette somme auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LA REUNION, aux conditions de cet Etablissement.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
A. Denis le 7 Octobre 1968  
P. le Prefet.

Le Secrétaire Général  
M. Ph. Kessler

Pour copie certifiée con.  
M. Ch. Bergeron